

Amélioration des Données Socio-Économiques Relatives au Foncier - Rapport de Stratégie Namibie

Dr. Teresia Kaulihowa

Documents de travail ISELDA-009

*Apporter de la rigueur et des éléments de preuve à
l'élaboration des politiques économiques en Afrique*

AFRICAN ECONOMIC RESEARCH CONSORTIUM
CONSORTIUM POUR LA RECHERCHE ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE

Amélioration des Données Socio-Économiques Relatives au Foncier - Rapport de Stratégie Namibie

Par

Dr. Teresia Kaulihowa
*Département d'économie
Université de Namibie*

CETTE ÉTUDE DE RECHERCHE a été rendue possible grâce à une subvention du Consortium pour la Recherche Economique en Afrique. Toutefois, les conclusions, opinions et recommandations sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les points de vue du Consortium, de ses membres individuels ou du Secrétariat du CREA.

Publié par : Le Consortium pour la Recherche Economique en Afrique
B.P. 62882 - City Square
Nairobi 00200, Kenya

© 2022, Consortium pour la Recherche Economique en Afrique.

Table des matières

Acronymes et abréviations

Liste des tableaux

Liste des figure

Résumé exécutif

Remerciements

1.	Introduction	1
2.	Méthodologie	6
3.	Stratégie d'amélioration des données foncières	13
4.	Conclusions et recommandations	20
	Remarques	22
	Références	23
	Annexes	25

Acronymes et abréviations

UA	Union africaine
AUDA-NEPAD	Agence de développement de l'Union africaine Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
CREA	Consortium pour la recherche économique en Afrique
CAPI	Entretien personnel avec aide d'un ordinateur
ISELDA	Inventaire des données socio-économiques sur les terres en Afrique
NACSO	Association namibienne des organisations communautaires de soutien à la gestion des ressources naturelles
NCA	Recensement de l'agriculture en Namibie
ONG	Organisation non gouvernementale
NHIES	Enquête nationale sur les revenus et les dépenses des ménages
NPCA	Agence de planification et de coordination du NEPAD
NSA	Namibia Statistics Agency
RCMRD	Centre régional de cartographie des ressources pour le développement
ODD	Objectifs de développement durable
PSU	Unité primaire d'échantillonnage
WCA	Programme mondial pour le recensement de l'agriculture

Liste des tableaux

1. Statistiques générales

2

Résumé

La Namibie couvre une superficie d'environ 824 000 km². Le pays est caractérisé par un système à trois régimes fonciers, dont 23%, 35% et 42% représentent respectivement les terres publiques, communales et commerciales (agricoles). Les terres commerciales sont exploitées par un total de 12 382 agriculteurs, pour une superficie de 39,7 millions d'hectares. La plupart des terres commerciales appartiennent à des particuliers (86%) ; le gouvernement possède les 14% restants. Les terres commerciales privées contiennent le groupe précédemment défavorisé (16%) ainsi que le groupe précédemment favorisé (27,8). Des disparités existent toujours en termes de propriété foncière en Namibie.

La redistribution des terres et la répartition équitable des terres pour remédier aux déséquilibres coloniaux en faveur des Namibiens précédemment défavorisés sont souvent considérées comme des catalyseurs de la réduction de la pauvreté. Cependant, certains documents officiels n'intègrent pas suffisamment les questions foncières dans les documents politiques traitant de la pauvreté. Par exemple, la principale déclaration de la Namibie sur la réduction de la pauvreté, la stratégie de réduction de la pauvreté pour la Namibie de 1998 (NPC 1998), ne considère pas la redistribution des terres comme un élément important de la réduction de la pauvreté car elle considère que l'industrie agricole est trop fragile pour offrir une base durable à un développement à grande échelle. De même, le programme d'action national de réduction de la pauvreté 2001-2005 publié en 2002 (NPC 2002) n'offre que peu de soutien aux questions de distribution des terres et de répartition équitable des terres.

De 1990 à 2018, le programme national de réinstallation a facilité l'acquisition de 3 millions d'hectares de terres. Environ 54% des fermes commerciales acquises ont été financées par le programme national de prêts pour l'action positive. Les 46 % restants ont été financés à titre privé en utilisant des taux d'intérêt commerciaux. En ce qui concerne l'orientation sexuelle, 10% des terres agricoles ont été acquises par des femmes alors que les hommes en ont obtenu 90%. Cela indique que la redistribution des terres commerciales reste dominée par les hommes.

La Namibie ne dispose pas d'une base de données qui traite principalement des données socio-économiques sur les terres. L'Agence statistique de Namibie (NSA)

ne rapporte que quelques variables, principalement issues du recensement et des enquêtes nationales, et le ministère de la Réforme foncière gère les données sur la réinstallation des terres et la base de données de la classe N. Les autres statistiques foncières socio-économiques restent dispersées. D'autres statistiques foncières socio-économiques restent dispersées dans divers ministères (agriculture, eau et forêts, développement urbain et rural, environnement et tourisme, mines et énergie, etc.), dans des agences gouvernementales (Banque agricole de Namibie) et dans les organisations non gouvernementales (ONG) qui composent l'Association namibienne des organisations communautaires de soutien à la gestion des ressources naturelles (NACSO). Le manque d'harmonisation des données socio-économiques sur les terres entre les différentes entités est préoccupant, notamment entre celles qui stockent les données à des fins administratives et celles qui conservent les données à des fins statistiques.

Pour garantir un accès et une diffusion faciles des données socio-économiques sur les terres en Namibie, il est nécessaire de développer une base de données socio-économiques nationale harmonisée et centralisée. Les attributs inhérents à la Namibie, tels que l'action positive et les personnes précédemment défavorisées, devraient être incorporés dans une telle base de données afin d'améliorer la planification, la conception des politiques et l'utilisation statistique.

Remerciements

L'auteur de ce rapport tient à remercier le ministère de la Réforme agraire, l'Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (AUDA-NEPAD) et le Centre régional de cartographie des ressources pour le développement (RCMRD) pour leur rôle dans cet important projet de collaboration régionale. Le contenu du rapport est basé sur des informations fournies par diverses parties prenantes. Nous sommes reconnaissants aux parties prenantes suivantes des données socio-économiques sur les terres en Namibie qui ont participé aux entretiens de la visite du pays :

- Ministère de la réforme agraire
- Agence des statistiques de Namibie
- Ministère du développement urbain et rural
- Ministère de l'environnement et du tourisme
- Université de Namibie

1. Introduction

La notion du foncier est souvent classée en différentes catégories : environnement, économie, société, etc. L'aspect environnemental tourne autour du système hydrologique, atmosphérique et climatique en relation avec le sol, les problèmes de pollution, la source d'eau potable et la faune. L'aspect économique classe la terre comme une denrée rare, un facteur de production et une réserve de valeur. En ce qui concerne l'aspect social, la propriété foncière tourne autour de l'utilité qui est dérivée de la possession de terres et du principe standard pour les attributs socio-économiques (Hubacek et van den Bergh, 2002). Dans cette étude, l'aspect socio-économique de la terre englobe ces trois éléments de la terre. La littérature économique affirme que la distribution équitable des terres/ressources dans des marchés imparfaits a le grand potentiel de stimuler les indicateurs de développement humain et, en fin de compte, le développement économique à grande échelle (Aghion et al., 1999.).

Informations générales sur le pays

Les questions foncières socio-économiques en Namibie restent une priorité pour le gouvernement. La Vision 2030 de la Namibie, les plans de développement nationaux (NDP 1-5) et le plan de prospérité Harambee sont quelques-unes des réponses politiques ciblées qui visent à accélérer le développement dans des domaines prioritaires tels que les questions foncières afin d'éradiquer la pauvreté en améliorant la production et la productivité des secteurs agricoles et non agricoles. Lors de son indépendance en 1990, la Namibie a mis en œuvre diverses politiques de réforme foncière afin de remédier aux problèmes de répartition inégale des terres résultant de l'ère coloniale de l'apartheid. Le ministère de la réforme foncière a jusqu'à présent facilité la promulgation de huit lois du Parlement et élaboré deux politiques nationales, à savoir la politique nationale de réinstallation et la politique foncière nationale. Le programme de règlement de la réforme agraire propose actuellement des contrats de location de 99 ans. En 1990, les terres commerciales étaient détenues par la minorité blanche, qui représentait moins de 0,5% de la population, tandis que 70% de la population vivait sur des terres communales. Selon l'Agence des statistiques de Namibie (NSA, 2018) dans le livret des statistiques foncières, la superficie des terres namibiennes couvre 824 000 km². Le régime foncier

du pays se divise en 42 % de terres agricoles (commerciales) en pleine propriété (23 % et 77 % pour les agricultrices et les agriculteurs respectivement), 35 % de terres communales/coutumières et 23 % de terres publiques. La répartition des terres agricoles en pleine propriété est actuellement fortement biaisée en faveur de la minorité précédemment favorisée à 70 %, la population précédemment défavorisée et le gouvernement possédant respectivement 16 % et 14 % (NSA, 2018). Au fil des ans, la population namibienne a connu une croissance rapide, passant de moins de 1,5 million d'habitants en 1990 à 2,1 millions lors du recensement de la population et du logement de 2011.

Tableau 1 : Statistiques générales

Statistiques générales	1990	2000	2010	2018
Croissance démographique (% annuel)	1.43	1.79	2.12	2.45
Superficie (km ²) (milliers)	3.3	1.7	1.8	1.9
Densité démographique (personnes par km ² de surface)	1.7	2.2	2.6	3
Taux de pauvreté au seuil de pauvreté national (% de la population)	69.3	37.7	28.7	17.4
Taux de pauvreté à 1,90 \$ par jour (PPA 2011) (% de la population)		31.5	22.6	13.4
Part de revenu détenue par les 20 % les plus pauvres		3	3.3	2.8
Environnement				
Zone forestière (km ²) (milliers)	87.6	80.3	72.9	68.4
Zones protégées terrestres et maritimes (% de la superficie totale du territoire)		23.2
Extraction annuelle d'eau douce, total (% des ressources internes)	4	4.6
Croissance de la population urbaine (% annuel)	4.3	3.4	4.3	4
Economie				
PIB (US\$ courants) (milliards)	2.79	3.83	11.28	14.52
Croissance du PIB (% annuel)	2	3.5	6	-0.5
Agriculture, sylviculture et pêche, valeur ajoutée (% du PIB)	9	11	9	7
Industrie (y compris la construction), valeur ajoutée (% du PIB)	29	24	28	29

Source : Indicateurs du développement mondial (2020)

Le tableau 1 présente la croissance démographique de la Namibie, ses caractéristiques environnementales et la valeur ajoutée agricole (% du produit intérieur brut (PIB)). Les données montrent que la croissance démographique globale de la Namibie et la croissance de la population urbaine ont en moyenne augmenté. Bien que le taux de pauvreté ait diminué au fil des ans, les inégalités restent importantes, comme le montrent les faibles niveaux de la part de revenu détenue par les 20 % les plus pauvres. En particulier, la contribution de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche a, en moyenne, affiché une tendance à la baisse.

Le Consortium pour la Recherche Économique en Afrique

Au cours des 30 dernières années, le Consortium pour la recherche économique en Afrique (CREA) a été à l'avant-garde du renforcement des capacités de recherche et de formation en matière de politique économique en Afrique, en éclairant les débats politiques et en répondant aux nouvelles priorités politiques. Comblant le fossé entre la recherche économique et la politique économique est l'un des principaux objectifs du CREA. On ne saurait trop insister sur l'importance des données foncières socio-économiques en Afrique. La compréhension de l'inventaire des données socio-économiques foncières est importante pour la progression sociale, la conception de politiques, ainsi que pour le suivi et l'évaluation des questions foncières. Malgré l'importance des données foncières socio-économiques, ces données ont une portée limitée ou ne sont pas facilement accessibles dans de nombreux pays africains. C'est pourquoi l'Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (AUDA-NEPAD) a chargé le CREA, en tant que consultant principal, de fournir une analyse complète de l'inventaire des données foncières socio-économiques en Afrique.

Agence de Planification et de Coordination du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)

Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique - Agence de planification et de coordination (NEPAD-NPCA) est le cadre stratégique panafricain pour le développement socio-économique du continent. Le NEPAD a été officiellement adopté par l'UA en 2002 comme le principal mécanisme de coordination du rythme et de l'impact du développement de l'Afrique au XXI^e siècle. Son principal objectif est de fournir un nouveau mécanisme, dirigé par les dirigeants africains, pour éradiquer la pauvreté, placer les pays africains, tant individuellement que collectivement, sur la voie de la croissance et du développement durables, mettre fin à la marginalisation de l'Afrique dans le processus de mondialisation, accélérer l'autonomisation des femmes et intégrer pleinement l'Afrique dans l'économie mondiale. Le Comité de mise en œuvre des chefs d'État et de gouvernement du NEPAD (HSGIC), créé en 2001, a été transformé en Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement du NEPAD (HSGOC) en 2010. Cette décision était conforme à l'intégration du NEPAD dans les structures et processus de l'UA, et à la transformation du Secrétariat du NEPAD en Agence de planification et de coordination du NEPAD (NPCA) en tant que bras technique de l'UA. En juillet 2018, l'Assemblée de l'UA a approuvé la création de l'AUDA-NEPAD en tant qu'agence technique de l'UA, dotée de sa propre identité juridique et définie par ses propres statuts, afin de concrétiser les priorités de développement du continent.

Lors de la 13e session ordinaire des chefs d'État et de gouvernement en juillet 2009, l'UA a adopté la Déclaration sur les questions et défis fonciers en Afrique, reconnaissant, entre autres, que la terre est importante à la « croissance socio-économique durable, au développement et à la sécurité des moyens de subsistance sociaux, économiques et culturels » en Afrique. Cette déclaration a souligné l'importance de la mise en place d'un cadre institutionnel et de lignes directrices pour « soutenir les États membres de l'UA dans leurs efforts de révision, d'élaboration et de mise en œuvre de politiques foncières, y compris des mécanismes de suivi des progrès et d'établissement de rapports ». La bonne administration foncière et les systèmes de gouvernance ont été identifiés comme un programme politique important pour l'Afrique. En réponse à ce qui précède, l'AUDA-NEPAD, avec le soutien de l'Agence allemande pour la coopération internationale (GIZ) et de la Banque mondiale, a conçu le programme de politique de gouvernance foncière (LGP). C'est dans le cadre de ce programme que le CREA a été chargé de rassembler des données socio-économiques sur les terres dans tous les pays participants.

Importance de l'inventaire des données foncières

L'Agenda 2063 de l'UA, le Cadre de l'UA sur les directives en matière de politique foncière en Afrique et les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies appellent à un effort consolidé pour traiter les questions foncières en Afrique. La bonne gouvernance foncière est considérée comme un catalyseur pour atteindre l'Agenda 2063 de l'UA et les ODD qui visent à améliorer la qualité de vie et le bien-être général. Ceci est également soutenu par l'initiative de politique foncière de l'UA (LPI) qui a été formulée pour promouvoir la productivité et la production agricoles. Par conséquent, les informations socio-économiques sur l'utilisation des terres jouent un rôle central dans les processus de prise de décision politique qui visent à répondre au programme de développement de toute économie. Cependant, dans de nombreux pays africains, la disponibilité et l'accessibilité des données socio-économiques sur les terres restent un défi. La compréhension des données foncières socio-économiques est importante pour l'Afrique et pour la Namibie en particulier pour de nombreuses raisons. Tout d'abord, la disponibilité et l'accessibilité des données socio-économiques sur les terres permettent aux chercheurs et aux décideurs politiques de développer une réponse politique bien adaptée aux problèmes liés aux terres, à la gestion des ressources naturelles et au suivi des progrès des politiques gouvernementales. Deuxièmement, la Namibie est un cas intéressant à évaluer en raison de la distribution très asymétrique des terres commerciales héritée du système colonial de l'apartheid. Troisièmement, les données socio-économiques sur les terres fournissent les statistiques nécessaires à la réalisation d'études empiriques indispensables pour guider la planification et l'intervention politique.

Objectifs du projet ISELDA

L'objectif général du projet ISELDA (Inventaire des données socio-économiques sur les terres en Afrique) est de rassembler des données socio-économiques sur les terres en Namibie. Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- a) Effectuer une étude documentaire pour identifier les principales parties prenantes des données socio-économiques sur les terres en Namibie.
- b) Identifier les référentiels existants de données nationales et déterminer si ces référentiels contiennent des données socio-économiques sur les terres.
- c) Collecter des données socio-économiques sur les terres en collaboration avec les principales parties prenantes (Ministère de la réforme foncière et de la réinstallation).
- d) Assister et présenter les résultats lors d'un atelier régional de validation des parties prenantes.
- e) Développer un rapport final révisé après avoir incorporé les commentaires des parties prenantes.

Les principaux résultats attendus sont les suivants :

- Développement d'un inventaire des données foncières
- Développement d'une stratégie d'amélioration des données foncières
- L'élaboration d'une note politique qui sera présentée lors d'ateliers politiques de haut niveau et d'ateliers connexes.

2. Méthodologie

Revue de la littérature

Dans le courant économique dominant, la littérature théorique sur les questions liées à la terre est souvent associée à la théorie économique classique. Les économistes politiques classiques (David Ricardo, John Stuart Mill et Adam Smith) postulent que la terre est par nature un actif fixe et rare qui joue un rôle central dans la dynamique de production de toute économie (Mill, 1848). Smith (1976 : 627) considérait le produit de la terre comme « la seule ou la principale source de revenu et de richesse de chaque pays ». En outre, l'auteur a postulé que l'agriculture joue un rôle crucial dans la stimulation du développement économique en raison de sa capacité à posséder deux pouvoirs concourant à sa production, la terre et le travail. Ces deux pouvoirs supplantent la fabrication qui est souvent considérée comme ne constituant que de la main-d'œuvre. Selon Smith (1976), le rendement de la terre présente des rendements d'échelle croissants.

L'hypothèse de rendements d'échelle croissants a été critiquée par certains auteurs (Mill 1848 ; Schumpeter, 1981 ; Daly et al., 1989). Mill (1848) a postulé que l'hypothèse d'un rendement d'échelle croissant peut ne pas être valable car, à mesure que la population augmente, la qualité des terres se dégrade. Cela peut donner lieu à des rendements plus faibles à quantité égale de capital et de travail, ce qui entraîne des rendements d'échelle décroissants. Dans la même optique, Schumpeter (1981) a postulé que lorsque le capital et le travail sont utilisés dans le processus de production, le rendement augmentera d'abord jusqu'à un point d'inflexion après lequel l'utilisation successive des facteurs de production convergera vers un rendement nul. L'hypothèse des rendements décroissants est également soutenue par la théorie de Ricardo qui soutient que la terre est un agent inépuisable et non reproductible, dont l'offre est fixe et dont la fertilité est variable. Selon Ricardo, les variations des degrés de fertilité sont les moteurs des différentiels de rente (Haney, 1964). « Si toutes les terres étaient également fertiles, il n'y aurait pas de rente. La rente n'est pas le résultat de la générosité de la nature mais de sa nigaudise » (Ricardo cité dans Haney, 1964 : 297). En outre, les économistes ricardiens considèrent la rente comme un flux de revenus qui profite à une certaine classe sociale car la rente serait nulle lorsque les parcelles de terre sont homogènes en qualité. En outre, les théories des économistes ricardiens supposent que la rareté des ressources naturelles telles que la terre est la principale contrainte à la croissance économique et au développement des pays.

Les économistes néoclassiques et la théorie du choix public supposent que les droits de propriété dans chaque pays évoluent en raison de la rareté. À cet égard, la propriété privée est le principal moteur des droits fonciers personnalisés. Par conséquent, les pays développeront un système du régime foncier individuel inhérent à leurs communautés afin d'améliorer la sécurité du régime foncier et de réduire les coûts de transaction. Du point de vue théorique, il est évident que le détournement ou la dégradation des terres peut avoir une incidence négative sur le développement économique. Par conséquent, la compréhension des données foncières socio-économiques est importante pour répondre aux programmes de développement socio-économique de l'Afrique.

La littérature empirique sur les questions foncières socio-économiques est rare dans les pays en développement. Cette étude présente la littérature empirique sur la distribution des terres et les questions de développement socio-économique avec un accent particulier sur les pays en développement. Les avantages d'une réforme foncière redistributive sont impératifs King (1973) rapporte que les politiques de réforme foncière au Japon, en Corée et à Taiwan font partie des réussites qui ont permis de mettre fin à l'héritage du développement colonial. De même, aux Philippines et au Brésil, la redistribution des terres a augmenté le niveau de revenu et la productivité des bénéficiaires réinstallés (Deininger et May, 1999 ; Buinainain et al., 1998). Deininger et Squire (1998) ont réalisé une étude transnationale sur la distribution des terres et la croissance économique. Dans leur étude, ils ont constaté que les pays qui présentent une distribution égale de la propriété foncière sont associés à des degrés plus élevés de croissance économique. De même, Besley et Burgess (2000) ont évalué les effets de la distribution des terres sur la productivité en Inde de 1958 à 1992. L'étude a révélé qu'une réforme foncière appropriée a des effets positifs sur la productivité et a finalement conduit à une réduction des niveaux de pauvreté. Cette conclusion est cohérente avec le rapport du ministère de la réforme foncière (2018) qui a examiné l'impact des contrats de location sur les moyens de subsistance et la productivité des bénéficiaires du programme national de réinstallation en Namibie. Il a également exposé l'existence de preuves à l'appui que le programme de réinstallation des terres a permis de réduire la pauvreté grâce à l'augmentation de la productivité et à l'amélioration des moyens de subsistance.

Zhou, Zhao et Zhou (2016) ont examiné les facteurs influençant l'aménagement et le réaménagement des terres pendant l'urbanisation rapide de la Chine pour la période 2003-2016. Les résultats montrent que l'urbanisation était principalement motivée par les mécanismes de développement foncier du gouvernement et des entreprises privées. Cela a déclenché une croissance rapide de l'industrie immobilière, provoquant des prix élevés des logements et des terrains ainsi qu'une demande accrue de terrains. En outre, l'étude a révélé que le développement et le réaménagement des terres en Chine sont principalement déterminés par les caractéristiques des parcelles, des emplacements, des quartiers et des politiques.

La réforme foncière est l'un des traits saillants de nombreuses économies africaines. Au cours des 20 dernières années, la plupart des pays africains ont mis en

œuvre d'importants programmes de transformation. Le programme « willing buyer, willing seller / acheteur et vendeur consentants » a été mis en œuvre en Afrique du Sud en 1994. Selon Azadi et Vanhaute (2019 : 7), « les éléments clés du modèle de l'acheteur consentant et du vendeur consentant comprennent la non-intrusion dans les marchés fonciers, le refus de l'État d'exproprier les terres dans le cadre de la réforme foncière et son entrée sur le marché foncier en tant qu'acteur du marché, et la dépendance à l'égard des propriétaires fonciers pour la mise à disposition des terres à la vente ». Ce modèle a ensuite été mis en œuvre en Namibie après l'indépendance en 1990. Bien que l'approche « willing buyer willing seller » sous-tende les programmes de réinstallation des terres en Afrique du Sud et en Namibie, elle a fait l'objet de plusieurs critiques en Afrique. Les critiques soutiennent qu'elle a été trop lente, ce qui a conduit à ses échecs au milieu du XIXe siècle au Kenya et au Zimbabwe. D'après la littérature empirique susmentionnée, il est évident que la distribution équitable des terres peut être utilisée comme un catalyseur pour augmenter la productivité et favoriser un développement à grande échelle. Il est donc important d'aborder les questions socio-économiques liées à la terre en Afrique.

Visites de pays et entretiens

L'évaluation nationale du programme LGP du NEPAD et la collecte de données en Namibie ont eu lieu du 18 au 22 novembre 2019. La délégation était composée de représentants du NEPAD, du CREA, du RCMRD et du ministère de la Réforme foncière en tant que ministère de tutelle. L'équipe a commencé par une réunion de courtoisie avec la direction du ministère où tous les arrangements logistiques et les visites des parties prenantes ont été validés. Les parties prenantes suivantes ont été identifiées : Le ministère de la Réforme foncière, la NSA, le ministère du Développement urbain et rural, le ministère de l'Agriculture, de l'Eau et des Forêts, le ministère de l'Environnement et du Tourisme, le ministère des Mines et de l'Énergie, l'Université de Namibie et l'Université des Sciences et Technologies de Namibie. La délégation a réussi à visiter la plupart des parties prenantes, à l'exception du ministère de l'agriculture, de l'eau et des forêts, du ministère des mines et de l'énergie et de l'université des sciences et de la technologie de Namibie. La collecte et l'archivage des données ont été effectués pendant les visites et un briefing a été fait lors de la réunion de clôture.

Analyse des forces et faiblesses des données disponibles

La collecte des données socio-économiques sur les terres a été effectuée à partir des données recueillies auprès de toutes les parties prenantes visitées. La plupart des données disponibles sur les terres provenaient du ministère de la Réforme agraire et de la NSA. Cependant, des données socio-économiques spécifiques sur les terres ont été obtenues auprès de divers ministères, agences gouvernementales et organisations non gouvernementales.

Le ministère de la Réforme agraire est le principal dépositaire des données sur la réinstallation des terres et les terres communales (classe N). Ces données sont principalement collectées et stockées à des fins administratives. Critères de réinstallation des terres¹ sont bien documentées et librement accessibles au public. En outre, tant le plan de réinstallation que le plan communal² Les données foncières sont ventilées selon le sexe, la démarcation régionale, le type de logement, etc.

Afin de remédier aux problèmes d'inégalité foncière inhérents à l'indépendance en 1990, le gouvernement, par l'intermédiaire du ministère de la Réforme foncière, a mis en œuvre deux programmes, à savoir le programme de prêts pour l'action positive (AALS) et le programme national de réinstallation (NRP). L'AALS fournit une aide financière sous forme de prêts subventionnés aux Namubiens précédemment défavorisés pour l'achat de grandes exploitations commerciales. Pour satisfaire à cette exigence, les demandeurs doivent disposer d'un niveau acceptable d'actifs tels que du bétail et de l'argent liquide, ce qui fait que l'AALS ne convient pas aux petits exploitants. À l'inverse, le NRP cible les candidats qui ne peuvent pas se qualifier pour l'AALS en raison des critères relatifs aux actifs. Ce programme n'exige pas des candidats qu'ils achètent des terres et les Namubiens précédemment défavorisés ne possédant pas plus de 150 unités de gros bétail (UGB) peuvent demander à être réinstallés auprès du ministère des Terres et de la Réinstallation. Le ministère acquiert des fermes commerciales sur la base d'un vendeur et d'un acheteur consentants, et distribue les portions aux candidats approuvés dans le cadre d'un contrat de location à long terme (99 ans).

Afin de remédier aux disparités en matière de propriété foncière, le ministère de la réforme agraire aligne ses programmes/régimes sur les principales politiques et législations énumérées ci-dessous :

- La Constitution de la République de Namibie
- Loi sur la réforme foncière agricole (commerciale), 1995 (loi n° 6 de 1995)
- Loi sur la réforme foncière communale, 2002 (loi n° 5 de 2002)
- Le projet de loi foncière, 2010
- La politique foncière nationale, 1998
- Le rapport de l'équipe technique permanente (PTT) sur la réforme foncière, 2005
- Vision 2030
- Les plans de développement nationaux (1-5)
- Le plan de prospérité Harambee

Outre le ministère de la réforme foncière, la NSA est l'une des principales parties prenantes qui collectent et diffusent des données socio-économiques sur les terres. Cependant, les données sont éparpillées dans divers rapports, enquêtes et recensements. Les données foncières socio-économiques sont principalement extraites des rapports du recensement du secteur communal agricole de Namibie 2013/14, du recensement du secteur commercial agricole 2013/2014, des enquêtes agricoles 1996-2003, des enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages de Namibie (1993/1994, 2009/2010, 2015/2016), du recensement de la population et des logements de Namibie (1991, 2001, 2011), de l'enquête démographique intercensitaire, des statistiques foncières, etc. Les ensembles de données de la NSA sont disponibles gratuitement et accessibles via un portail en ligne. Les différents recensements et enquêtes sont abordés ci-après.

Le recensement de l'agriculture en Namibie (NCA) 2013/14 a couvert les secteurs de l'agriculture communale et commerciale dans tout le pays. L'objectif de ce recensement était d'obtenir une production agricole de base et des variables structurelles pour les secteurs agricoles communaux et commerciaux aux niveaux national et régional. Le recensement fournit des statistiques pour améliorer la planification et la prise de décision dans le secteur agricole et pour satisfaire les besoins d'information de la base de données socio-économiques mise en place par la NSA. Il s'agissait du troisième recensement agricole réalisé après l'indépendance en 1990. Le recensement de 1994/1995 était le premier recensement agricole entrepris après l'indépendance. Le recensement agricole 2004/2005 a été planifié et réalisé, mais les résultats n'ont pas pu être publiés en raison de certains problèmes techniques.

Le recensement a été divisé en deux catégories : la première catégorie s'est concentrée sur la population pour le secteur communal et un nombre important de ménages agricoles dans les zones communales rurales de Namibie, y compris les zones semi-urbaines autour des centres urbains. Le recensement enregistre des données détaillées sur la production végétale, le stockage des récoltes, la production animale et la pisciculture. L'unité d'analyse est l'individu, le ménage agricole, l'exploitation agricole, la parcelle et la terre. Un plan d'échantillonnage en clusters stratifié à deux degrés a été utilisé pour le secteur communal. Au premier stade, les unités primaires d'échantillonnage (UPE) ont été sélectionnées avec une probabilité proportionnelle à la taille (PPS) à partir de la base de sondage basée sur les zones de dénombrement du recensement de la population et des logements de 2011. La mesure de la taille d'une UPE dans le cadre d'échantillonnage était le nombre de ménages agricoles qui ont été dérivés des questions incluses dans le recensement de la population et des logements de 2011, conformément aux recommandations du manuel du Programme mondial de l'agriculture 2010 (WCA 2010). Les taux de réponse ont été calculés pour chaque région et le taux de réponse global de 95,9 % est indiqué. L'interview personnelle assistée par ordinateur (CAPI) a remplacé le questionnaire papier traditionnel.

La deuxième catégorie s'est concentrée sur le secteur commercial, le Recensement de l'agriculture de la Namibie (NCA 2013/14), le secteur commercial privé, les fermes de réinstallation, les fermes du programme de prêts d'action positive et les fermes

du gouvernement. Le recensement de l'agriculture 2013/2014 a utilisé l'approche modulaire, suivant ainsi strictement les directives du Programme mondial de recensement de l'agriculture 2010 (WCA 2010). La collecte et la saisie des données effectuées pendant le NCA 2013/2014 ont été faites en suivant les meilleures pratiques internationales. La collecte des données pour le recensement du secteur commercial a été auto-administrée, les questionnaires ayant été envoyés par la poste. Le taux de réponse total pour les exploitations commerciales n'a été que de 49,9%.

D'autres aspects socio-économiques tels que la terre pourraient être extraits des enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages namibiens (NHIES). L'objectif principal du NHIES est de fournir des données permettant de mesurer les niveaux de conditions de vie de la population namibienne. Par exemple, en utilisant les modèles réels de consommation et de revenus, ainsi qu'une série d'autres indicateurs socio-économiques. Les informations statistiques issues de cette enquête permettront d'éclairer les processus de planification et d'élaboration des politiques aux niveaux national, régional et international, en particulier la mise en œuvre du cinquième plan de développement national, l'agenda de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), l'agenda 2063 de l'UA et les ODD. Le NHIES a été conçu pour fournir aux décideurs politiques des statistiques fiables, à jour et de qualité aux niveaux national et régional, avec des statistiques désagrégées par zones rurales et urbaines, à des fins de planification et de prise de décision. Deux questionnaires (formulaire 1 et formulaire 2) ont été administrés aux ménages de l'échantillon. Si la méthodologie de collecte des données des NHIES 2003/2004 et 2009/2010 est restée fondamentalement la même, de nouvelles questions ont été ajoutées au questionnaire pour les enquêtes 2009/2010 et 2015/2016 en réponse aux besoins des utilisateurs.

Outre le NHIES, l'enquête démographique intercensitaire de Namibie (NIDS) de 2016 est la première du genre à être menée par la NSA depuis sa création en avril 2012, tandis que la première et la deuxième ont été menées par le Bureau central des statistiques (1996 et 2006). Il s'agit d'une enquête par sondage qui a été réalisée entre les recensements, celui de 2011 et celui proposé pour 2021, afin de fournir des informations actualisées sur les caractéristiques démographiques, socio-économiques et de logement de la population. L'enquête a fourni des informations sur les personnes vivant dans des ménages et leurs unités de logement. La couverture du NIDS était limitée aux personnes dans les ménages privés, à l'exclusion de celles dans les institutions. L'enquête a pour but de soutenir la planification et la prise de décision fondées sur des données probantes en Namibie. Les données de l'enquête au niveau national peuvent fournir des informations cruciales pour la planification du développement et la mise en œuvre des programmes. Tandis qu'au niveau international, les informations peuvent être utilisées pour suivre les progrès accomplis par la Namibie dans la réalisation des objectifs internationaux, notamment les ODD. Les caractéristiques de la population comprennent la répartition spatiale, la composition par âge et par sexe, l'état civil, l'éducation, l'alphabétisation, l'orphelinat et le handicap. Les conditions des ménages et du logement comprennent la taille du ménage, les équipements du logement, la propriété et la qualité du logement. Le

plan d'échantillonnage était un cadre d'échantillonnage en grappes stratifié à deux degrés, où les unités de premier degré étaient les PSU et les unités de second degré étaient les ménages. La méthode d'interview personnelle assistée par ordinateur (CAPI) a été utilisée pour traiter les données.

Le ministère du développement urbain et rural ne collecte des données socio-économiques sur les terres qu'à des fins administratives. Le ministère fait office de superviseur du mandat de transaction foncière pour les autorités locales. Les données relatives aux transactions foncières sont enregistrées manuellement, ce qui rend difficile l'extraction de tendances historiques. Le ministère est récemment passé au numérique grâce au nouveau système de gestion des informations sur les terres urbaines.

Les données foncières socio-économiques du ministère de l'Environnement et du Tourisme s'articulent autour de la gestion de l'environnement, des parcs nationaux, des conservatoires et du tourisme. La gestion environnementale se concentre sur les évaluations d'impact environnemental. En 2019, le ministère a lancé un système de demande en ligne pour les autorisations environnementales. Comme d'autres ministères, les données sont principalement collectées à des fins administratives. Les données socio-économiques foncières des parcs nationaux sont saisies par le recensement et les enquêtes sur les espèces sauvages. Toutefois, ce recensement est sous-traité à la Namibian Association of Community Based Natural Resource Management (CBNRM) Support Organizations (NACSO), une organisation non gouvernementale. Les données du Wildlife Species Census and Surveys ne sont pas accessibles au public. Les conservancies communales sont des entités autonomes et démocratiques, gérées par leurs membres, avec des limites fixes qui sont convenues avec les conservancies, communautés ou propriétaires fonciers adjacents. Les statistiques sur les conservations ne sont disponibles qu'auprès de la NACSO et sont ventilées par région, nom de la conservation, date de création et nombre approximatif de personnes, zone, langue maternelle principale, caractéristiques géographiques, principales ressources fauniques, etc.

3. Stratégie d'amélioration des données sur le terrain

Introduction

Ce chapitre couvre les parties prenantes, les questions d'inventaire des données et la stratégie d'amélioration des données. Il s'agit des résultats de l'étude ou des conclusions partagées pour satisfaire les objectifs conçus précédemment. Le chapitre souligne également les lacunes de l'étude.

Les acteurs des données foncières

Les parties prenantes des données foncières en Namibie sont :

- Ministère de la réforme agraire
- Agence des statistiques de Namibie
- Ministère du développement urbain et rural
- Ministère de l'environnement et du tourisme
- Université de Namibie
- Ministère de l'agriculture, de l'eau et des forêts
- Ministère des mines et de l'énergie
- Union agricole de Namibie
- Banque agricole de Namibie*
- NACSO*
- Université des sciences et de la technologie de Namibie

Note:* non visité lors de la visite du pays

Données socio-économiques actuelles sur les terres

Matrice d'analyse (type de données, institution hôte, niveau d'accès, potentiel de recoupement, etc.)

Tableau 1

Institution d'accueil	Type de données	Format des données	Niveau d'accès	Désagrégation	Période
Ministère de la réforme agraire	Bénéficiaires de la réinstallation des terres	Rapport	Publique	Régional, genre, unité agricole	1990–2018
Ministère des Terres	Terres communales	Classe N	Publique	Région, sexe	1990–2019
NSA	Recensement du secteur commercial de l'agriculture en Namibie	Rapports	Publique	Utilisation des terres : Type d'exploitation, moyens d'acquisition de parcelles et de terrains, propriété de parcelles et de terrains, caractéristiques de l'exploitation, production et superficie des principales cultures.	1994/95 2004/2005* 2013/14
NSA	Recensement de l'agriculture en Namibie : Secteur communal	Rapports	Publique	Caractéristiques démographiques des ménages (taille de la région, sexe), utilisation des terres : type d'exploitation (culture, élevage, sylviculture), région, aquaculture et pisciculture, sylviculture.	1994/95 2004/2005* 2013/2014
NSA	Enquêtes agricoles (communales)		Publique	Caractéristiques démographiques des ménages (taille de la région, sexe), utilisation des terres (type d'exploitation - culture, élevage, sylviculture), région, aquaculture et pisciculture, sylviculture.	1996–2003

suite page suivante

Tableau 1 Continué

Institution d'accueil	Type de données	Format des données	Niveau d'accès	Désagrégation	Période
NSA	Enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages en Namibie	Rapports	Publique	Principale source de revenu des ménages par région, urbain/rural, agriculture de subsistance, agriculture commerciale. Types d'occupation (propriété avec hypothèque, propriété sans hypothèque, occupation libre, location).	1993/1994, 2009/2010, 2015/2016
NSA	Recensement de la population et des logements en Namibie	Rapports	Publique	Population par région et circonscription, population par ville et villages proclamés, population par densité par circonscription et région ; sexe et groupe d'âge.	1991, 2001, 2011
NSA	Enquête démographique intercensitaire	Rapport	Publique	Structure, composition et densité de la population ; tendances démographiques (fécondité, mortalité, migration) ; caractéristiques du logement (statut d'occupation)	2016
NSA	Statistiques foncières	Rapport	Publique	Surface des terres en Namibie, répartition spatiale de la population, régime foncier, allocation des terres 1902-2001, classification des terres, fermes réinstallées par le gouvernement.	1990–2018
Ministère du développement urbain et rural	Système de gestion de l'information foncière	Livret	Limitée	Enregistrement des transactions foncières des autorités locales à des fins administratives.	2019

suite page suivante

Tableau 1 Continué

Institution d'accueil	Type de données	Format des données	Niveau d'accès	Désagrégation	Période
Ministère de l'Environnement et du Tourisme	Données sur le tourisme		Limitée		
NACSO	Gestion de l'environnement	Données stockées à des fins administratives	Restreint	Espèces sauvages	

* Non publié en raison de problèmes techniques

La stratégie d'amélioration des données foncières

Description de la stratégie

Cette section met également en évidence les questions stratégiques pour les saisir avec les données relatives aux questions plutôt que de les laisser aux recommandations (chapitre 4). Les données foncières socio-économiques de la Namibie ne sont pas harmonisées, notamment entre les établissements qui collectent des données à des fins statistiques et administratives. Le pays a donc besoin d'une base de données socio-économiques foncières centralisée. Cela peut se faire par la mise en place d'un guichet unique, où les données foncières socio-économiques peuvent être saisies, stockées et rendues accessibles au public. Un consensus est donc nécessaire entre les ministères, les agences gouvernementales, les institutions académiques et les organisations non gouvernementales (ONG) sur le principal dépositaire du service d'assistance.

Des divergences concernant la capacité foncière de la Namibie existent et doivent être rectifiées. Les attributs spécifiques au pays (anciens défavorisés/avantagés, vétérans de guerre) ne sont pas reflétés de manière uniforme dans toutes les bases de données disponibles. La mise en place du service d'assistance devrait aider à rectifier l'uniformité en ce qui concerne la capacité foncière ainsi que la saisie complète des caractéristiques spécifiques inhérentes au pays. En outre, les données à des fins administratives ne sont pas stockées de manière à permettre une utilisation statistique ou empirique. Une approche globale visant à harmoniser ces bases de données devrait être envisagée pour permettre la transition vers les utilisateurs statistiques.

Bien que certaines bases de données (NSA) soient alignées sur les normes internationales, certaines préoccupations méthodologiques existent. En ce qui concerne le fichier de données sur les bénéficiaires de la réinstallation des terres, l'étude a révélé que les critères de réinstallation prévoyaient les personnes précédemment défavorisées. Cependant, l'évaluation des candidatures par rapport

à l'ensemble des critères de réinstallation ne prévoit pas d'attribution de points pour ce critère (personnes précédemment défavorisées). La feuille de notation des critères de sélection peut être améliorée en incorporant l'attribut "précédemment désavantagé". Cela permettra d'atténuer le biais de subjectivité. En outre, la feuille de notation tient explicitement compte de l'action positive conformément à la loi sur l'emploi 29 de 1998. Ce point est particulièrement important car les inégalités en Namibie sont parmi les plus élevées au monde. Les coefficients de GINI de la Namibie pour 2003/2004, 2009/2010 et 2015/2016 sont respectivement de 0,60, 0,58 et 0,56 (NHIES, 2015/16). Par conséquent, l'inclusivité devrait être l'ingrédient le plus fondamental de l'élaboration des politiques.

L'ensemble des données du recensement du secteur commercial agricole de la Namibie fournit des informations importantes pour la formulation de politiques visant à atteindre certains ODD, tels que l'éradication de la faim et de la pauvreté. Cette étude a noté que le recensement a utilisé des questionnaires auto-administrés. Il en résulte un taux de réponse de seulement 49,9%. L'un des principaux inconvénients des questionnaires auto-administrés est le manque de contrôle sur le taux de réponse. À moins que les répondants ne soient incités à répondre aux questions et à renvoyer les questionnaires dans les délais, un faible taux de réponse est inévitable. Si l'on n'y remédie pas, les faibles taux de réponse menacent de saper le potentiel des enquêtes destinées à obtenir des informations qui aident à comprendre les tissus sociaux et économiques de la société. En outre, il risque d'affaiblir la validité des déductions tirées des estimations fondées sur ces enquêtes. Afin d'améliorer le taux de réponse, il est nécessaire de concevoir des stratégies supplémentaires pour remédier aux limites non triviales des questionnaires auto-administrés. Ce taux peut être amélioré en associant un tirage au sort aux questionnaires remplis ou d'autres incitations possibles.

Le recensement du secteur communal de l'agriculture en Namibie a été réalisé conformément aux recommandations du cycle 2010 du document du recensement mondial de l'agriculture (WCA) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Le recensement a permis de collecter des données détaillées sur la production végétale, le stockage des récoltes, la production animale et la pisciculture. L'unité d'analyse est l'individu, le ménage agricole, l'exploitation agricole, la parcelle et le lot. Les taux de réponse ont été calculés pour chaque région et le taux de réponse global était de 95,9%.

L'enquête sur les revenus et les dépenses des ménages en Namibie (NHIES) visait à fournir des données permettant de mesurer les niveaux de conditions de vie de la population namibienne, par exemple en utilisant les modèles réels de consommation et de revenus, ainsi qu'une série d'autres indicateurs socio-économiques. Les informations statistiques tirées de cette enquête permettront d'éclairer les processus de planification et d'élaboration des politiques aux niveaux national, régional et international en particulier que l'enquête était censée fournir. Malgré le rôle important que joue cette enquête en fournissant aux décideurs politiques des statistiques fiables, à jour et de qualité aux niveaux national et régional, ainsi que des statistiques désagrégées pour les zones rurales et urbaines à des fins de planification et de prise

de décision, les principales limites des données NHIES sont que la distribution des revenus en Namibie est fortement asymétrique et que la queue supérieure de la distribution est souvent sous-représentée dans les échantillons aléatoires. Cette limitation pourrait être améliorée en utilisant des échantillons stratifiés basés sur les déclarations de revenus. En outre, l'étude a noté que l'erreur de réponse n'est pas signalée dans les rapports actuels du NHIES. Les problèmes d'erreur de réponse et de non-réponse font partie des principales limites des données NHIES. Pour remédier à cette limitation, l'erreur de réponse devrait être incluse.

Dans le même ordre d'idées, l'étude a noté que les statistiques sur la faune du Ministère de l'Environnement et du Tourisme sont collectées, stockées et gérées par NASCO, une ONG comprenant huit ONG et l'Université de Namibie. Cela peut présenter un risque de manque de contrôle et de supervision adéquats de la part du gouvernement.

Matrice récapitulative

Base de données	Institution d'accueil	Faiblesses/défis	Stratégie d'atténuation
Bénéficiaires de la réinstallation des terres	Ministère de la réforme agraire	Elle n'indique pas si le bénéficiaire a bénéficié de l'AALS/NRP national	Les données accessibles au public doivent indiquer si le bénéficiaire a bénéficié du programme AALS/NRP.
Recensement du secteur commercial agricole de Namibie	Agence des statistiques de Namibie	Faible taux de réponse	joindre des incitations (tirages au sort) pour améliorer le taux de réponse.
Enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages en Namibie	Agence des statistiques de Namibie	La principale limite des données NHIES est que la distribution des revenus du pays est fortement asymétrique, la queue supérieure de la distribution est souvent sous-représentée dans les échantillons aléatoires.	Cette limitation pourrait être améliorée en utilisant des échantillons stratifiés basés sur les déclarations d'impôts sur le revenu.
Recensement de la population et des logements en Namibie	Agence des statistiques de Namibie	Erreur de réponse non signalée	Les notes méthodologiques doivent signaler l'erreur de réponse
Enquête démographique intercensitaire	Agence des statistiques de Namibie		La note méthodologique doit garantir que le taux de réponse et l'erreur d'échantillonnage sont reflétés. Le domaine le plus bas devrait être étendu au-delà des régions

suite page suivante

Continué

Base de données	Institution d'accueil	Faiblesses/défis	Stratégie d'atténuation
Livret de statistiques foncières	Agence des statistiques de Namibie	Erreur d'échantillonnage du taux de réponse manquant	Toutes les notes méthodologiques provenant de diverses sources de données doivent être incluses dans le livret.
Recensement et enquêtes sur les espèces sauvages	NASCO		Renforcer la coordination entre le ministère de tutelle (environnement et tourisme) et l'OCSAN. Mettre en œuvre un audit social pour renforcer la redevabilité

Limites éventuelles de la stratégie d'amélioration

Les principales limites de la stratégie d'amélioration des données sont les ressources humaines et les implications financières. Cela s'applique particulièrement à la plupart des statistiques des ANE où les régions sont utilisées comme domaine le plus bas pour l'estimation afin de réduire les coûts. L'élargissement du domaine d'estimation à des points inférieurs aux régions peut avoir plusieurs implications financières. De même, l'exposé de la stratégie a souligné l'importance de la création d'un service d'assistance pour résoudre les problèmes actuels de données foncières socio-économiques. La création d'un service d'assistance pose des problèmes de ressources humaines et financières qui ne sont pas abordés dans cette étude. Par conséquent, le service d'assistance devrait être mis en place en tenant pleinement compte des implications financières et humaines. En outre, certains ensembles de données socio-économiques terrestres, tels que les recensements et les enquêtes sur les espèces sauvages, ne sont pas accessibles au public pour des raisons de sécurité. Cela peut limiter l'application des stratégies d'amélioration susmentionnées à toutes les parties prenantes des données socio-économiques sur les terres. En outre, les questions foncières sont souvent signalées comme une "question sensible" dans de nombreux pays africains, y compris la Namibie, ce qui peut limiter la disponibilité de certaines données foncières socio-économiques pour le public.

4. Conclusions et recommandations

Conclusions

L'étude visait à rassembler les données socio-économiques sur les terres en Namibie. Une étude documentaire a donc été menée pour identifier, entre autres, les principales parties prenantes des données foncières socio-économiques en Namibie. L'aperçu général montre que le système foncier en Namibie comprend actuellement 23% de terres publiques, 35% de terres communales et 42% de terres agricoles (commerciales) en pleine propriété. Le système foncier de la Namibie reste relativement inchangé depuis 2010, où les terres gouvernementales, communales et commerciales constituaient respectivement 20 %, 36 % et 44 %. L'étude a révélé que les principales parties prenantes des données foncières socio-économiques sont les ministères, les entreprises publiques, les institutions tertiaires publiques et les ONG. En outre, l'objectif de l'étude était également d'identifier les référentiels existants de données nationales et de déterminer si ces référentiels disposent de données foncières socio-économiques.

Les résultats indiquent que les principaux dépositaires de données socio-économiques sur les terres en Namibie sont : NSA, le ministère des Terres et l'Association namibienne des organisations de soutien à la gestion communautaire des ressources naturelles (CBNRM). Cependant, bien que des données socio-économiques existent pour la Namibie, toutes les parties prenantes ne collectent pas de données à des fins statistiques. La plupart des ministères identifiés ne collectent des données qu'à des fins administratives, alors que la NSA collecte des données à des fins statistiques. En collaboration avec la principale partie prenante (le ministère de la réforme foncière et de la réinstallation), l'étude a rassemblé suffisamment de données socio-économiques sur les terres pour analyser les notes méthodologiques et les fournir à la stratégie d'amélioration des données sur les terres. L'étude a également constaté qu'il n'existe pas d'harmonisation entre les institutions qui collectent des données à des fins administratives et celles qui le font à des fins statistiques. En ce qui concerne l'institution (NSA) qui collecte les données foncières socio-économiques à des fins statistiques, aucun ensemble de données spécifiques n'est actuellement disponible pour les données foncières socio-économiques. Les données socio-économiques sur les terres restent éparpillées dans diverses bases de données telles que l'enquête sur les revenus et les dépenses des ménages namubiens, les recensements/enquêtes

sur le secteur commercial agricole en Namibie et les enquêtes démographiques intercensitaires. En outre, malgré leur importance pour les politiques, les attributs inhérents à la Namibie, tels que les antécédents défavorisés ou la discrimination positive, ne sont pas correctement pris en compte dans les feuilles de notation des critères de réinstallation des terres. Les résultats montrent également que, bien que la NSA suive les pratiques méthodologiques internationales, certaines des enquêtes souffrent des problèmes habituels d'erreur de réponse et de faible taux de réponse. Dans l'ensemble, l'étude conclut que la Namibie est caractérisée par un système à trois régimes fonciers, dans lequel la plupart des terres sont classées dans la catégorie commerciale, et qu'il n'existe pas de base de données nationale de statistiques foncières socio-économiques formelle et harmonisée.

Recommandations en vue de la création d'une base de données sur les terres et d'un service d'assistance

Compte tenu de ce qui précède, l'étude formule les recommandations suivantes :

1. Développer un service d'assistance qui servira de guichet unique pour la base de données socio-économiques sur les terres en Namibie.
2. Permettre l'harmonisation entre les institutions qui collectent des données pour un usage administratif et statistique, de sorte qu'il y ait un flux des utilisateurs administratifs vers les utilisateurs statistiques.
3. Aborder la notation des attributs socio-économiques fonciers importants pour capturer les questions inhérentes à la Namibie. Ceci est particulièrement important pour aborder le programme de développement du pays et la prise de décision.
4. Utiliser des échantillons stratifiés basés sur les déclarations d'impôts sur le revenu afin d'améliorer les principales limitations des données NHIES occasionnées par la distribution très asymétrique des revenus dans le pays qui fait que la queue supérieure de la distribution est souvent sous-représentée dans les échantillons aléatoires.
5. Les problèmes d'erreur de réponse et de non-réponse font partie des principales limitations des données NHIES. Pour remédier à cette limitation, il faut inclure l'erreur de réponse dans les données.

Remarques

1. Voir également les annexes A, B et C pour le processus de réinstallation et les processus de location respectivement.
2. Voir également l'annexe C pour le processus d'attribution des nouveaux droits coutumiers.

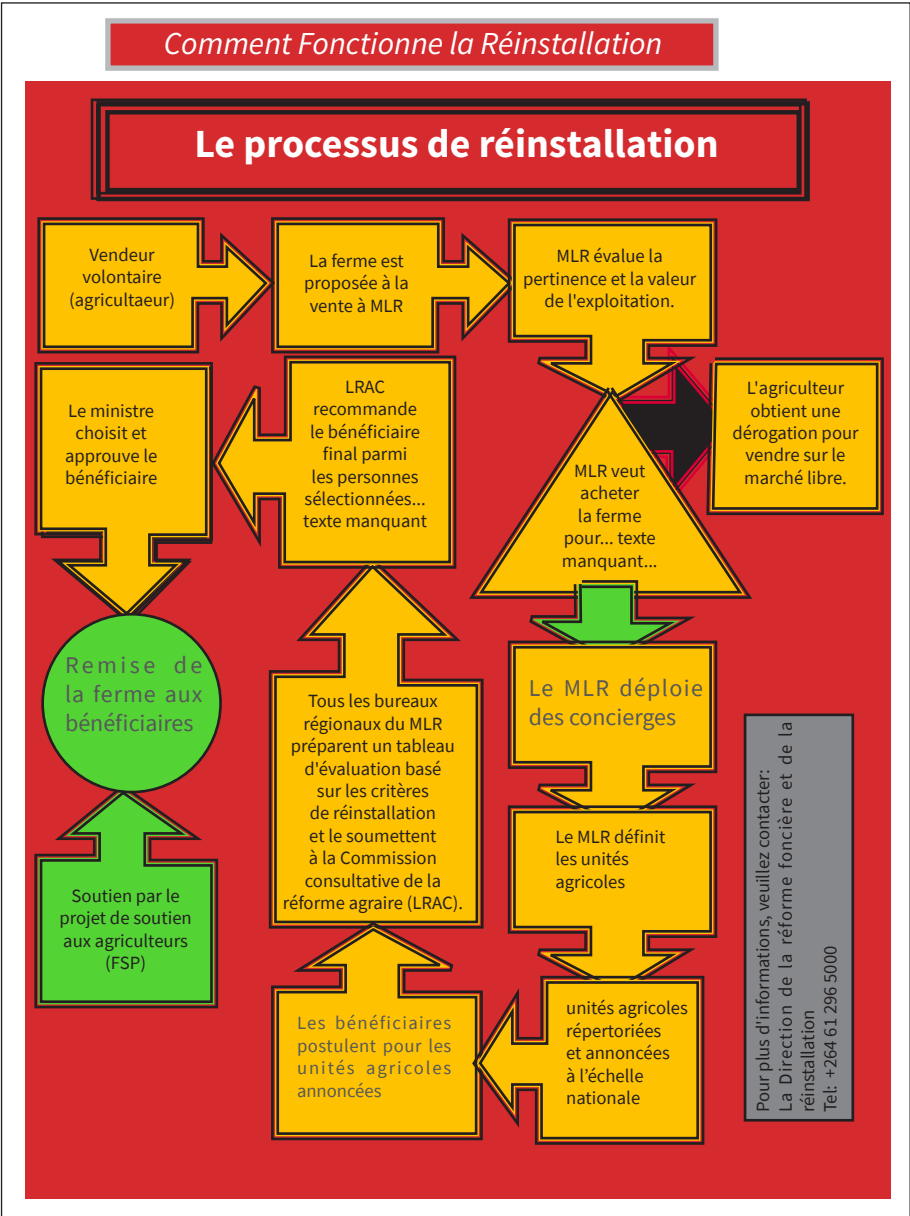
Références

- Aghion, P., E. Caroli and C. García-Penãlosa. 1999. "Inequality and economic growth: The perspective of the new growth theories". *Journal of Economic Literature*, 37(4): 1615–60.
- Buainain, A. M.; Silveira, J. M. F. J.; Souza Filho, H. M.; Magalhaes, M. M. (1999), Community-based land reform implementation in Brazil: a new way of reaching out the marginalized? *Global Development Network Bonn Seminar CD Rom*, Bonn.
- Daly, H.E., J.B. Cobb and C.W. Cobb. 1989. *For the Common Good: Redirecting the Economy toward Community, the Environment, and a Sustainable Future*. Boston: Beacon Press.
- Deininger, K. and J. May. 1999. "Can there be growth with equity? An initial assessment of land reform in South Africa". Policy Research Working Paper No. 2451. The World Bank, Washington, D.C.
- Deininger, K. and L. Squire. 1998. "New ways of looking at old issues: Inequality and growth". *Journal of Development Economics*, 57(2): 257–85.
- Haney, L.B. 1964. *History of Economic Thought*. 4th edition. New York, NY: The MacMillan Company.
- Hubacek, K. and J.C. van den Bergh. 2002. "The Role of Land in Economic Theory". IIASA Interim Report IR-02-037. IIASA, Laxenburg, Austria.
- King, R.L. 1973. *Land reform: The Italian experience*. London: Butterworth.
- Kurer, O. (1989). JOHN STUART MILL ON GOVERNMENT INTERVENTION. *History of Political Thought*, 10(3), 457-480. Retrieved March 03, 2020, from www.jstor.org/stable/44797145.
- Ministry of Land Reform. 2018. "The potential impact of lease agreements on the livelihoods and productivity of National Resettlement Programme beneficiaries in Namibia". Ministry of Land Reform, Windhoek, Namibia.
- Ministry of Lands and Resettlement (2001). *National Resettlement Policy*. Windhoek: Ministry of Lands and Resettlement.
- Moyo, S., 1995, 'The Land Question in Zimbabwe'. Southern Africa Regional Institute for Policy Studies, SAPES Books, Harare.
- Mill, J.S. 1848. *Principles of political economy*. London: J.W. Parker.
- Namibia Statistics Agency (2012). *Poverty Dynamics in Namibia: A comparative study using the 1993/4, 2003/4 and 2009/10 Namibia Household Income and Expenditure Surveys*. Windhoek: Namibia Statistics Agency.
- NSA (Namibia Statistics Agency). 2018. "Namibia Land Statistics". Namibia Statistics Agency (NSA), Windhoek, Namibia.
- Namibia Statistics Agency. (2011). *2011 Namibia Population and Housing Census*.

- Namibia Statistics Agency. (2016). 2016 Namibia Inter- censal Demographic Survey.
- NPC (National Planning Commission). 2002. "National Poverty Reduction Action Programmes 2001–2005". National Planning Commission (NPC), Windhoek, Namibia.
- Ricardo, D. (1951-73). *The Works and Correspondence of David Ricardo*. 11 Volumes, edited by P. Sraffa with the collaboration of M.H. Dobb, Cambridge: Cambridge University Press.
- Schumpeter, J.A. 1981. *History of Economic Analysis*. London, Boston, Sidney: George Allen & Unwin.
- Smith, A. 1976. *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*. Chicago, IL: The University of Chicago Press.

Annexes

Annexe A. Le processus de réinstallation en Namibie



Annexe B : Bail à des fins commerciales

Baux à usage commercial

Introduction

La section 31 de la loi sur la réforme des terres communales (CURA) de 2002 stipule que toute personne qui souhaite utiliser des terres communales à des fins commerciales doit demander, de la manière prescrite, au conseil foncier concerné l'attribution d'un droit de bail. Cet article explique donc les procédures à suivre pour l'application des droits relatifs au bail sur les terres communales.

Étape 1: Identification du terrain

Le demandeur identifie la terre et consulte l'autorité traditionnelle et les personnes voisines sur le statut de la terre identifiée.

Étape 2: Remplissage d'un formulaire de demande

Le demandeur fait une demande pour le terrain en remplissant le formulaire de demande prescrit (formulaire 5). Le demandeur soumet le formulaire de demande rempli au conseil après avoir obtenu une lettre de consentement du chef ou de l'autorité traditionnelle (AT) dans le secteur duquel le terrain est situé. Sans la lettre de consentement, le conseil ne peut pas examiner la demande. La demande doit être accompagnée de toutes les informations requises pour l'examen de la demande, y compris le reçu de la preuve du dépôt d'un droit de demande non remboursable de N\$25.00.

Étape 3: Examen de la demande par le conseil foncier

Une fois que le conseil a reçu la demande, le secrétaire vérifie les détails de la demande. Pendant l'examen de la demande, le conseil peut enquêter sur les points suivants:

- Si la taille est conforme aux 50 ha prescrits.
- Si le demandeur loue un autre terrain ailleurs.
- D'autres droits fonciers que la demande peut avoir

Étape 4: Acceptation ou refus de la demande

Après un examen approfondi de la question (demande), le conseil peut soit: Accorder/approuver la demande ou refuser la demande ou renvoyer la demande au ministre si la superficie dépasse 50 ha et si la durée est supérieure à 10 ans.

Étape 5: Signature du certificat de bail foncier

Une fois le droit de location accordé, un certificat de location doit être signé par le demandeur et le conseil.

Étape 6: Enregistrement du droit au bail

Une fois le droit accordé et un acte de location signé, tous les détails relatifs à cette attribution doivent être inscrits dans le registre et le titulaire doit recevoir un certificat d'enregistrement.

Annexe C : Bail à des fins agricoles

Bail à usage agricole

1. Introduction

Actuellement, les terres communales de Namibie sont soumises à une pression de surpâturage, car la majorité de la population namibienne réside dans les zones communales. En raison de cette surpopulation, il n'existe pas de gestion appropriée des terres ou des pâturages. Les animaux et les produits animaliers provenant du nord du cordon sanitaire (VCF) ne sont pas autorisés à être commercialisés au sud du cordon sanitaire ou à être exportés vers le marché de l'UE ; ceci résulte de l'historique de la prévalence de la fièvre aphteuse et d'autres maladies programmées dans ces régions. Après l'indépendance, le gouvernement namibien doit relever le défi de réinstaller les Namibiens sans terre et de réduire la pauvreté parmi ses citoyens. C'est pour ces raisons que le concept de développement des terres communales a été développé.

2. Objectifs/avantages

Réduire la pression exercée par le surpâturage sur les terres communales, grâce à des mécanismes appropriés de gestion des terres et des pâturages.

- Réinstaller les Namibiens sans terre et les intégrer dans le circuit économique du pays.
- Offrir aux agriculteurs, en particulier ceux situés au nord de la clôture du cordon vétérinaire, la possibilité d'accéder à un marché d'exportation, en contrôlant les mouvements des animaux.
- Offrir aux agriculteurs, en particulier à ceux qui se trouvent au nord du cordon vétérinaire, la possibilité d'exporter leurs produits, en contrôlant les mouvements des animaux.
- Réduire la pauvreté rurale.

3. Localisation

Le projet sera situé dans les régions suivantes: Changwena, Omaheke, Caprivi, Kavango, Otjozondjupa et Oshikoto.

4. Termes et conditions

Les fermes sont attribuées en vertu d'un bail pour une période prescrite dans le contrat de bail (c'est-à-dire entre un locataire et un preneur). Si le bail dépasse 50 ha et plus de 10 ans, il doit être approuvé par le ministre des terres et de la réinstallation.

5. Procédures d'attribution

Étape 1

Le ministère des Terres et des Réinstallations est chargé de la cartographie et de la démarcation des zones identifiées.

Deuxième étape

Après la démarcation des parcelles, les conseils fonciers communaux, où les fermes sont situées, annoncent la disponibilité de ces fermes au niveau régional et national.

Troisième étape

Les Namibiens intéressés font une demande de location auprès des Conseils fonciers communaux en utilisant les formulaires prescrits (formulaire 5 pour la transformation des PTO en demandes de location). Les formulaires sont disponibles dans les bureaux régionaux du ministère, au siège du ministère des terres et de la réinstallation, à Windhoek.

suite page suivante

Bail à usage agricole Continué**Étape 4**

Le Conseil des terres communales s'adresse à l'autorité traditionnelle dans la juridiction de laquelle la ou les exploitations sont situées pour obtenir une lettre de consentement si le demandeur n'a pas demandé la recommandation de l'autorité traditionnelle.

Étape 5

Le Conseil des terres communales examine les demandes et sélectionne les candidats qui peuvent se voir attribuer les fermes ou fait des recommandations au ministre si le bail dépasse 50 ha et si la durée du bail est supérieure à 10 ans.

Étape 6

Si le bail dépasse 50 ha ou si la durée du bail est supérieure à 10 ans, le Conseil transmet la demande à la Division des conseils fonciers, des régimes fonciers et de l'Avice (Windhoek) pour qu'elle soit soumise à l'approbation du cabinet du ministre.

Septième étape

Si la demande est approuvée, la Division LBTA prépare un contrat de bail qui doit être signé par les deux parties (c'est-à-dire le ministre responsable des affaires foncières et le bailleur).

Étape 8

Après avoir reçu les commentaires du Ministre, la Division communique la décision (attribution ou rejet) au Conseil des terres communales concerné.

Étape 9

Si la demande a été approuvée par le Ministre, le Conseil des terres communales signe un acte de location avec le demandeur et lui octroie un certificat.

Annexe D : Attribution de nouveaux droits coutumiers

Attribution de nouveaux droits fonciers coutumiers

Introduction

L'article 22 de la loi de 2002 sur la réforme des terres communales stipule que toute personne souhaitant utiliser des terres communales à des fins d'agriculture de subsistance ou d'habitation (droit foncier coutumier sur des terres communales).

Étape 1

Identification du terrain

Le demandeur identifie le terrain, soit à des fins résidentielles, soit à des fins agricoles. Il consulte l'autorité traditionnelle et les personnes à proximité sur le statut du terrain identifié.

Deuxième étape

Remplissage d'un formulaire de demande

Le demandeur fait la demande du terrain en remplissant le formulaire de demande prescrit (formulaire 1). Le demandeur soumet le formulaire de demande dûment rempli au chef de l'autorité traditionnelle (TA) dans la zone duquel le terrain est situé, pour examen. La demande doit être accompagnée de toutes les informations nécessaires à son examen, y compris les frais de demande non remboursables de 25 dollars namubiens.

Troisième étape

Examen de la demande par l'autorité traditionnelle

Lors de l'examen de la demande, l'autorité traditionnelle vérifiera la taille, l'emplacement et l'utilisation actuelle du terrain consultera la population au sujet de la demande Afficher les détails de la demande sur un tableau d'affichage pendant environ 7 jours. Ceci afin d'inviter les membres de la communauté qui pourraient avoir des objections à la demande. Peut organiser une audience si un ou plusieurs membres de la communauté s'opposent à la demande. Lors de l'audience, le demandeur et le(s) opposant(s) seront invités.

Étape 4

Acceptation ou refus de la demande

Une fois que l'autorité traditionnelle a épuisé l'étape 3, elle peut approuver (attribuer) ou désapprouver (refuser) la demande. En cas de refus, le demandeur doit être informé des raisons pour lesquelles la demande a été refusée et conseillé en conséquence.

Cinquième étape

Communication de l'allocation au Conseil foncier

L'attribution d'un droit foncier coutumier par l'AT n'est PAS juridiquement valable tant qu'elle n'a pas été ratifiée (contre-vérifiée) par un conseil foncier de la région dans laquelle le terrain attribué est situé.

L'AT qui a attribué la terre DOIT fournir au Conseil foncier concerné les éléments suivants à des fins de ratification:

- Type de droit alloué
- Localité de la portion de terrain allouée en mètres carrés ou en hectares
- Taille du terrain alloué en mètres carrés d'hectares
- Autres portions de terrain dont dispose le demandeur, y compris la taille, la localité et les utilisations de ces terrains.

suite page suivante

Attribution de nouveaux droits fonciers coutumiers

- Toute autre information que l'AT souhaite soumettre
- Les informations ci-dessus doivent être soumises au secrétaire du conseil.

Sixième étape

Ratification de l'allocation par le conseil foncier

Une fois que le secrétaire a reçu les informations sur l'allocation, celles-ci doivent être vérifiées pour s'assurer que toutes les informations requises sont soumises avant que le conseil foncier ne soit habilité à:

- Ratifier (confirmer) l'allocation si celle-ci a été effectuée correctement. Renvoyer l'allocation à l'AT avec des commentaires pour examen
- Refuser l'attribution, dans le cas où une double attribution prévaut, où la taille dépasse les 20 ha et où le terrain est destiné à d'autres développements. Les raisons de ce refus doivent être communiquées au demandeur et à l'autorité traditionnelle.

Septième étape

Enregistrement des terres allouées

Une fois que le Conseil foncier a ratifié l'allocation, toutes les informations relatives à l'allocation doivent être inscrites dans le registre. Un certificat d'enregistrement est alors délivré au demandeur. Le registre est tenu et contrôlé par le Conseil foncier.



Mission

Renforcer les capacités des chercheurs locaux pour qu'ils soient en mesure de mener des recherches indépendantes et rigoureuses sur les problèmes auxquels est confrontée la gestion des économies d'Afrique subsaharienne. Cette mission repose sur deux prémisses fondamentales.

Le développement est plus susceptible de se produire quand il y a une gestion saine et soutenue de l'économie.

Une telle gestion est plus susceptible de se réaliser lorsqu'il existe une équipe active d'économistes experts basés sur place pour mener des recherches pertinentes pour les politiques.

www.aercafrica.org/fr

Pour en savoir plus :



www.facebook.com/aercafrica



www.instagram.com/aercafrica_official/



twitter.com/aercafrica



www.linkedin.com/school/aercafrica/

Contactez-nous :

Consortium pour la Recherche Économique en Afrique
African Economic Research Consortium

Consortium pour la Recherche Économique en Afrique
Middle East Bank Towers,
3rd Floor, Jakaya Kikwete Road

Nairobi 00200, Kenya

Tel: +254 (0) 20 273 4150

communications@ercafrica.org